

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 26 novembre 2018

Objet

**Communication
du Rapport
annuel d'activité
2017 de
Bordeaux
Métropole**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 novembre 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme LAQUIEZE,
Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY,
M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT,
Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT,
M. HADON, M. DROILLARD**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme C. LACUEY à M. PUYOBRAU - Mme COLLIN à Mme N. LACUEY
Mme MILLORIT à Mme GRANJEON - M. LERAUT à M. DANDY
Mme VELU à M. CALT**

Absents :

M. BELLOC - Mme RONNE

Mme Gaëlle LARUE a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit de communiquer le rapport annuel d'activité de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) dont la commune est membre, soit Bordeaux Métropole, au cours d'une séance publique du Conseil Municipal.

Il précise qu'un exemplaire du rapport en version papier a été remis à chaque conseiller municipal.

Reprenant les éléments du rapport, Monsieur le Maire précise à l'assemblée délibérante que l'année 2017 s'est caractérisée par la mise en œuvre du cycle 2 et la préparation du cycle 3 de la mutualisation des services, effective pour cette dernière au 1^{er} janvier 2018.

Monsieur le Maire précise, sans préjudice des interventions propres de Bordeaux Métropole sur le territoire communal, que celle-ci a versé à la Commune en 2017, **1 533 709,09 euros** :

- dont **1 166 498,89 euros en fonctionnement** à la fois au titre de la dotation de solidarité métropolitaine (981 226,76 euros), au remboursement de dépenses dans le cadre de la mutualisation (134 281,13 euros) et du soutien à diverses actions et manifestations (23 900 euros : quinzaine de l'égalité, manifestations circassiennes, tranquillité piscine,...), ou encore le versement du solde de l'attribution de compensation 2016 (27 091 euros).
- et **367 210,20 euros en investissement** à la fois au titre du versement de la part communale relative à la taxe d'aménagement 2016 (48 018,99 euros), à la subvention relative au projet Sybirol (161 800 euros), subvention NRA (30 000 euros) ou encore le remboursement de dépenses inhérente à la mutualisation (127 391,21 euros).

LA SITUATION FINANCIERE/LES RESULTATS

Après 2015, année de transferts de compétences importants vers la nouvelle Métropole, puis 2016 marquée par la mutualisation des services des communes du premier cycle, qui a modifié fortement la structure des masses budgétaires de l'Établissement, l'année 2017 voit se poursuivre les transferts de compétences, avec l'arrivée de grands équipements d'intérêt métropolitain à caractère sportif ou culturel, ou encore la mise en place d'un service public de gestion des équipements fluviaux métropolitains. De plus, le second cycle de mutualisation avec les communes membres et les transferts de compétences du Département ont augmenté le volume d'activité des services communs de Bordeaux Métropole.

Synthèse des résultats 2017

Hors opérations d'ordre et mouvements entre budgets :

Recettes réelles nettes = 1 550,34 M€ (+10,5 %)

Dépenses réelles nettes = 1 457,52 M€ (+11 %)

Résultat brut = 89,70 M€ (-59,6 %)

Restes à réaliser (solde) = 35,53 M€ (-62,73 %)

Résultat net = 54,17 M€ (-57,2 %), disponible pour une affectation au budget supplémentaire 2017

Les recettes réelles totales perçues en 2017 (1,550 Md€) sont en progression de +10,5 % par rapport à 2016, hausse qui s'explique en grande partie par une augmentation des produits d'exploitation et du produit des contributions directes même en l'absence d'utilisation du levier fiscal, et, pour les recettes d'investissement, par un volume élevé d'immobilisations financières, sachant que cette année encore l'Établissement n'a de nouveau pas mobilisé de nouvel emprunt, mais doit néanmoins faire face au remboursement d'emprunts repris des communes dans le cadre du transfert des équipements d'intérêt métropolitain.

En parallèle, les dépenses réelles totales de l'exercice (1,458 Md€) toutes sections confondues, augmentent globalement de 11 % en 2017, en raison notamment d'un programme d'équipement particulièrement dynamique, et, en section de fonctionnement, par la hausse de la contribution forfaitaire d'exploitation versée au délégataire transports et des dépenses de personnel impactées par la seconde vague de mutualisation, les nouvelles prises de compétences et les mesures gouvernementales (revalorisation du point d'indice et réforme PPCR notamment).

Le programme d'équipement augmente de 39,2 % pour atteindre 491,62 M€ en 2017, avec un taux de réalisation de 78,4 %, progression qui concerne les 3 principaux budgets de la Métropole, que ce soit les investissements directs (+44 %) et également, mais dans une moindre mesure, les subventions et fonds de concours versés (+21 %).

Au final, le résultat net disponible de l'exercice 2017 (54,17 M€), après prise en compte des restes-à-réaliser, recule de 57,2 % par rapport à 2016, baisse qui s'explique notamment par la volonté de contenir le niveau d'endettement en évitant le recours à l'emprunt (pas de nouveaux emprunts depuis 2 ans), par le choix de rembourser de manière anticipée les emprunts repris des communes et du Département ayant financé les équipements transférés, et par une réalisation record du programme d'équipement en 2017.

La Métropole conserve néanmoins une santé financière certaine: le fléchissement de l'épargne de gestion (-6,7 %) est accentué par une annuité de dette qui augmente (+26 %), dégradant ainsi le niveau de l'épargne nette et la capacité de désendettement, qui n'en demeure pas moins à un niveau très bas (2,22 années en 2017 pour 1,84 années en 2016).

Bien que n'ayant pas emprunté en 2017, l'encours de dette (615,10 M€) augmente de +10,3 % sous l'effet des transferts d'équipements générés par les lois MAPTAM et NOTRe, dont le stade Matmut-Atlantique. Il se répartit en 76,9 % de taux fixe (contre 70,3 % en 2016) et 16,2 % de taux variable, et 7 % de part structurée, résultat d'une stratégie prudente et de long terme pour se préserver des hausses de taux. L'encours de dette par habitant passe à 781 € (719 € en 2016), mais reste nettement inférieur à la moyenne observée sur l'ensemble des Métropoles (889 € en 2017).

Dans un contexte de baisse des dotations de l'État, qui continue en 2017, la diminution cumulée des dotations versées à la Métropole, entamée depuis 2012, atteint 151,3 M€. S'y ajoute la contribution au FPIC à hauteur de 57,8 M€, soit un montant cumulé sur la période 2012/2017 de -209,1 M€.

Concernant la Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM), elle représente 43,41 € par habitant en 2017.

Pour autant, pour la première fois, le résultat net de 54 M€ ne suffira pas à couvrir globalement les crédits gérés en autorisations pluriannuelles qui ont été lissés fin 2017 sur les exercices 2019 et suivants (77 M€). De plus, l'évolution tendancielle des ratios d'épargne est orientée à la baisse. Dans ces conditions, l'Établissement doit s'attacher à optimiser la gestion de ses recettes, notamment ses recettes d'exploitation qui représentent plus de 13 % de ses recettes totales, et amplifier sa recherche de moyens de financement alternatifs pour la réalisation de ses projets. Il devra également contenir ses dépenses de

fonctionnement pour maintenir un niveau d'épargne suffisant pour faire face à ses engagements.

PÔLE TERRITORIAL RIVE DROITE/CHIFFRES CLES

Ambarès-et-Lagrave - Ambès - Artigues-près-Bordeaux - Bassens - Bouliac - Carbon-Blanc - Cenon - Floirac - Lormont - Saint-Louis-de-Montferrand - Saint-Vincent-de-Paul

- 237 AGENTS

- DÉPENSES TOTALES : 25 425 233 €

- Mission droit des sols :
 - 2 955 dossiers instruits

- Mission de maîtrise d'oeuvre :
 - suivi d'exécution des travaux de 75 chantiers
 - réalisation de 80 étapes d'étude*
 - 120 plans de circuits de transports scolaires

- Voirie :
 - 1 599 autorisations d'occupation temporaire et d'exécution de travaux

- Aménagement urbain :
 - 13 programmes
 - 38 études préliminaires
 - 14 avant-projets

QUARTIERS SENSIBLES

Nouvellement compétente sur le renouvellement urbain des quartiers sensibles, la Métropole a validé avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et ses partenaires, le programme de travail sur les quartiers concernés à Bordeaux, Cenon et Floirac (Joliot-Curie, Dravemont et Les Aubiers). Les projets incluront l'action sur l'habitat social (rénovations, démolitions) et l'introduction de nouveaux logements en accession sur les quartiers, mais également la requalification des équipements publics et commerciaux et la refonte des espaces publics.

L'investissement est de 500 M€ environ, dont 110 M€ pour la Métropole et 80 M€ pour l'ANRU sur une période de 10 ans.

GRANDS EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

En matière de programmation culturelle, 15 M€ ont été versés au titre de la participation à la construction de la grande salle de spectacle (contre 30 M€ en 2016). Décembre 2017 : réception de la grande salle de spectacle de Bordeaux Métropole Arena (aujourd'hui dénommée Arkea Arena).

À noter également que 6,7 M€ ont été dépensés cette année pour financer la construction du parking la salle de spectacle Arena à Floirac, comprenant 963 places gérées par Parcub.

Le réseau de transport en commun a vu inaugurer la nouvelle desserte de la grande salle de spectacle répondant à la demande de transport dans le cadre des grands événements métropolitains.

Construction du pont Simone-Veil avec 8,5 M€ dépensés en 2017 afin de financer les travaux préparatoires et les premières opérations relatives à la construction de l'ouvrage.

RISQUES NATURELS

Sur le plan de la gestion des risques naturels, Bordeaux Métropole a, par ailleurs, reçu en 2017 un avis favorable à la déclaration d'utilité publique pour les travaux de renforcement de la digue rive droite de la Garonne, sur les communes de Floirac, Bouliac et Bordeaux. Elle a mené des actions de sensibilisation sur les risques d'inondation, et s'est dotée d'une stratégie de gestion des mêmes risques jusqu'en 2020. Elle a lancé la première phase (à hauteur de 15 M€) du PAPI - Programme d'Actions de Prévention des Inondations - prévoyant la restauration des digues sur les secteurs urbains vulnérables.

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport annuel d'activité 2017 de Bordeaux Métropole, transmis dans sa version papier ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés Publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 14 novembre 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel d'activité 2017 de Bordeaux Métropole.

ACTE de la tenue du débat qui s'est déroulé en séance.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 28 novembre 2018

Le Maire,



Nombre de votants :
Suffrages exprimés :
 Pour :
 Contre
 Abstention :